

N° 371

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 10 novembre 2017.

PROJET DE LOI

MODIFIÉ PAR LE SÉNAT,

de finances rectificative pour 2017,

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

À

M. LE PRÉSIDENT

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

(Renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

Le Sénat a modifié, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale: 363, 365 et T.A. 30.

Sénat: 67, 76 et T.A. 18 (2017-2018).

Article liminaire

(Conforme)

PREMIÈRE PARTIE CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

TITRE I^{ER}

DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

Article 1er

(Supprimé)

TITRE II

RATIFICATION DE DÉCRETS RELATIFS À LA RÉMUNÉRATION DE SERVICES RENDUS

Article 2

(Conforme)

TITRE III

DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES

Article 3

① I. – Pour 2017, l'ajustement des ressources tel qu'il résulte des évaluations révisées figurant à l'état A annexé à la présente loi et la variation des charges du budget de l'État sont fixés aux montants suivants :

(En millions d'euros *)

		(Lit million	sa caros j
	Ressources	Charges	Solde
Budget général			
Recettes fiscales brutes / dépenses brutes	-3 032	4 398	
À déduire : Remboursements et dégrèvements	4 398	4 398	
Recettes fiscales nettes / dépenses nettes	-7430	0	
Recettes non fiscales	-1 492		
Recettes totales nettes / dépenses nettes	-8 922		
À déduire : Prélèvements sur recettes au profit des			
collectivités territoriales et de l'Union européenne	-695		
Montants nets pour le budget général	-8 227	0	-8 227
Évaluation des fonds de concours et crédits			
correspondants			
Montants nets pour le budget général, y	9.225		
compris fonds de concours	-8 227	0	
Budgets annexes			
Contrôle et exploitation aériens			
Publications officielles et information administrative			
Totaux pour les budgets annexes			
Évaluation des fonds de concours et crédits			
correspondants			
Contrôle et exploitation aériens			
Publications officielles et information			
administrative			
Totaux pour les budgets annexes, y compris			
fonds de concours			
Comptes spéciaux			
Comptes d'affectation spéciale			
Comptes de concours financiers			
Comptes de commerce (solde)			
Comptes d'opérations monétaires (solde)			
Solde pour les comptes spéciaux			
Solde général			-8 227

^{*} Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.

- **③** II. Pour 2017:
- 1° Les ressources et les charges de trésorerie qui concourent à la réalisation de l'équilibre financier sont évaluées comme suit :

(3)

(En milliards d'euros)

Besoin de financement	
Amortissement de la dette à moyen et long termes	115,2
Dont amortissement nominal de la dette à moyen et long termes	112,8
Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)	2,4
Amortissement des autres dettes	-
Déficit à financer	81,7
Autres besoins de trésorerie	-
Total	196,9
Ressources de financement	
Émissions de dette à moyen et long termes nettes des rachats	185,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement	-
Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme	9,0
Variation des dépôts des correspondants	- 4,6
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État	1,0
Autres ressources de trésorerie	6,5
Total	196,9

- 2° Le plafond de la variation nette, appréciée en fin d'année, de la dette négociable de l'État d'une durée supérieure à un an demeure inchangé.
- (7) III. (Non modifié)

SECONDE PARTIE

MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

TITRE PREMIER

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2017. – CRÉDITS DES MISSIONS

Article 4

(Conforme)

TITRE II

RATIFICATION D'UN DÉCRET D'AVANCE

Article 5

(Conforme)

Délibéré en séance publique, à Paris, le 9 novembre 2017.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

ÉTATS LÉGISLATIFS ANNEXÉS

ÉTAT A

(Article 3 du projet de loi)

VOIES ET MOYENS POUR 2017 RÉVISÉS

BUDGET GÉNÉRAL

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2017
	1. Recettes fiscales	
	11. Impôt sur le revenu	-1 014 541 000
1101	Impôt sur le revenu	-1 014 541 000
	12. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	-213 164 000
1201	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	-213 164 000
	13. Impôt sur les sociétés	-616 119 000
1301	Impôt sur les sociétés	-745 119 000
1302	Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés	129 000 000
	14. Autres impôts directs et taxes assimilées	-439 852 000
1401	Retenues à la source sur certains bénéfices non commerciaux et de l'impôt sur le revenu	153 344 000
1402	Retenues à la source et prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers et le prélèvement sur les bons anonymes	-190 736 000
1405	Prélèvement exceptionnel de 25 % sur les distributions de bénéfices	-6 000 000
1406	Impôt de solidarité sur la fortune	-306 760 000
1408	Prélèvements sur les entreprises d'assurance	-14 208 000
1410	Cotisation minimale de taxe professionnelle	14 000 000
1411	Cotisations perçues au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction	-2 393 000
1412	Taxe de participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue	2 932 000
1413	Taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité	-800 000
1413	Taxe sur les surfaces commerciales	-14 680 000
1421	Cotisation nationale de péréquation de taxe professionnelle Cotisation foncière des entreprises (affectation temporaire à	2 000 000
1498	l'État en 2010)	5 000 000
1499	Recettes diverses	-81 551 000

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2017
	15. Taxe intérieure de consommation	
1501	sur les produits énergétiques Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	-163 157 177 -163 157 177
1501		
	16. Taxe sur la valeur ajoutée	-418 281 000
1601	Taxe sur la valeur ajoutée	-418 281 000
	17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	-166 872 000
1701	Mutations à titre onéreux de créances, rentes, prix d'offices	5 000 000
1702	Mutations à titre onéreux de fonds de commerce	11 000 000
1703	Mutations à titre onéreux de meubles corporels	1 000 000
1705	Mutations à titre gratuit entre vifs (donations)	90 808 000
1706	Mutations à titre gratuit par décès	-181 077 000
1707	Contribution de sécurité immobilière	29 760 000
1713	Taxe de publicité foncière	-16 345 000
	Prélèvement sur les sommes versées par les organismes	
1714	d'assurances et assimilés à raison des contrats d'assurances en	40, 600, 000
1714	cas de décès	49 609 000
1716	Recettes diverses et pénalités	-68 928 000
1721	Timbre unique	-30 688 000
1753 1754	Autres droits et recettes accessoires	81 805 000 -4 500 000
1754		
1755 1756	Amendes et confiscations	-17 201 000 -131 400 000
1758	Taxe générale sur les activités polluantes Droit de licence sur la rémunération des débitants de tabac	-131 400 000 -900 000
1758		113 788 000
	Taxe spéciale sur certains véhicules routiers	
1769 1774	Autres droits et recettes à différents titres	27 584 000 -10 759 000
1774	Redevances sanitaires d'abattage et de découpage	-10 739 000 -646 000
1770	Taxe sur certaines dépenses de publicité	-3 000 000
1777	Taxes sur les stations et liaisons radioélectriques privées	2 906 000
1702	Produits des jeux exploités par la Française des jeux (hors paris	2 900 000
1785	sportifs)	29 000 000
1786	Prélèvements sur le produit des jeux dans les casinos	17 764 000
1787	Prélèvement sur le produit brut des paris hippiques	-2 148 000
1788	Prélèvement sur les paris sportifs	-15 414 000
1789	Prélèvement sur les jeux de cercle en ligne	3 282 000
1797	Taxe sur les transactions financières	-196 048 000
1799	Autres taxes	48 876 000

		(En euros)
Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2017
	2. Recettes non fiscales	
	21. Dividendes et recettes assimilées	492 084 000
2110	Produits des participations de l'État dans des entreprises financières	630 671 000
2111	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés	196 000 000
	Produits des participations de l'État dans des entreprises non financières et bénéfices des établissements publics non	
2116	financiers	-334 587 000
	22. Produits du domaine de l'État	-166 797 000
2201	Revenus du domaine public non militaire	-23 344 000
2202	Autres revenus du domaine public	46 429 000
2203	Revenus du domaine privé	-2 380 000
2204	Redevances d'usage des fréquences radioélectriques	-164 000 000
2209	Paiement par les administrations de leurs loyers budgétaires	-17 000 000
2212	Autres produits de cessions d'actifs	-9 000
2299	Autres revenus du Domaine	-6 493 000
	23. Produits de la vente de biens et services	22 181 000
	Remboursement par l'Union européenne des frais d'assiette et de perception des impôts et taxes perçus au profit de son	
2301	budget	-19 000 000
2303	Autres frais d'assiette et de recouvrement	45 146 000
2304	Trésor Public au titre de la collecte de l'épargne	-466 000
2305	Produits de la vente de divers biens	-34 000
2306	Produits de la vente de divers services	-1 785 000
2399	Autres recettes diverses	-1 680 000
	24. Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières	-66 572 000
2401	Intérêts des prêts à des banques et à des États étrangers	-23 552 000
	Intérêts des avances à divers services de l'État ou organismes	
2403	gérant des services publics	-12 440 000
0.41.1	Avances remboursables sous conditions consenties à l'aviation	22 000 000
2411	civile	-33 000 000
2413	Reversement au titre des créances garanties par l'État	126 000
2499	Autres remboursements d'avances, de prêts et d'autres créances immobilisées	2 294 000
		2 25 . 300

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2017
	25. Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites	-884 833 000
2501	Produits des amendes de la police de la circulation et du stationnement routiers	38 208 000
2502	concurrence	-500 000 000
2503	administratives indépendantes	29 352 000
2504 2505	Recouvrements poursuivis à l'initiative de l'agence judiciaire de l'État	-729 000 -460 000 000
2510	Frais de poursuite	-3 522 000
2511	Frais de justice et d'instance	2 816 000
2512	Intérêts moratoires	-136 000
2513	Pénalités	9 178 000
2.01	26. Divers	-888 162 000
2601 2602	Reversements de Natixis	-15 000 000 -926 000 000
2603	dépôts et consignations	108 000 000
2604	Divers produits de la rémunération de la garantie de l'État	-15 000 000
2611	Produits des chancelleries diplomatiques et consulaires	6 000 000
2612	Redevances et divers produits pour frais de contrôle et de gestion	-2 904 000
2613	hypothèques	9 000
2614	Prélèvements effectués dans le cadre de la directive épargne Commissions et frais de trésorerie perçus par l'État dans le	-33 920 000
2615	cadre de son activité régalienne	-248 000
2616	Frais d'inscription	586 000
2617	des expulsions locatives	-534 000
2618	Remboursement des frais de scolarité et accessoires	-81 000
2620	Récupération d'indus	4 764 000
2621	Recouvrements après admission en non-valeur	4 471 000
2622	Divers versements de l'Union européenne	-3 215 000
2623 2624	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères ne donnant pas lieu à rétablissement de crédits	-3 155 000 4 384 000
2625	Recettes diverses en provenance de l'étranger	-10 384 000

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2017
2626	Remboursement de certaines exonérations de taxe foncière sur	
2626	les propriétés non bâties (art. 109 de la loi de finances pour 1992)	77 000
2698	Produits divers	30 000 000
2699	Autres produits divers	-36 012 000
	3. Prélèvements sur les recettes de l'État	
	31. Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales	125 950 000
	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation	
3101	globale de fonctionnement	62 888 000
3106	compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée	62 678 000
	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la	
2125	compensation des pertes de recettes liées au relèvement du	204.000
3135	seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport.	384 000
	32. Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne	-821 000 000
	,	-021 000 000
3201	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du budget de	-821 000 000
3201	l'Union européenne	-821 000 000

RÉCAPITULATION DES RECETTES DU BUDGET GÉNÉRAL

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2017
	1. Recettes fiscales	-3 031 986 177
11	Impôt sur le revenu	-1 014 541 000
12	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	-213 164 000
13	Impôt sur les sociétés	-616 119 000
14	Autres impôts directs et taxes assimilées	-439 852 000
15	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	-163 157 177
16	Taxe sur la valeur ajoutée	-418 281 000
17	Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	-166 872 000
	2. Recettes non fiscales	-1 492 099 000
21	Dividendes et recettes assimilées	492 084 000
22	Produits du domaine de l'État	-166 797 000
23	Produits de la vente de biens et services	22 181 000
24	Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières	-66 572 000
25	Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites	-884 833 000
26	Divers	-888 162 000
	3. Prélèvements sur les recettes de l'État	-695 050 000
31	Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales	125 950 000
32	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne	-821 000 000
	Total des recettes, nettes des prélèvements (1 + 2 - 3)	-3 829 035 177

ÉTAT B

(Article 4 du projet de loi)

RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2017 OUVERTS, PAR MISSION ET PROGRAMME, AU TITRE DU BUDGET GÉNÉRAL

(Conforme)

Vu pour être annexé au projet de loi adopté par le Sénat dans sa séance du 9 novembre 2017.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER